

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le mercredi onze décembre deux mille dix-neuf (11 décembre 2019).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi onze décembre deux mille dix-neuf (11 décembre 2019) à 16 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur le conseiller Fernand Croteau est absent.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 10 décembre 2019.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

### **RÉSOLUTION 19-409**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal retire le sujet suivant de l'ordre du jour de la présente séance :

- Avis de motion et dépôt de projet de règlement
  - Règlement numéro 1605 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale, de la taxe d'affaires et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'établir les taux de taxation pour l'année 2020.*

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 19-410**

#### **SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions des articles 573 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public, pour la fourniture de services professionnels d'experts-comptables pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les années 2019, 2020 et 2021, avec possibilité de renouvellement pour les années 2022 et 2023;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX 2019-2020-2021 (taxes incluses)</b>	<b>RANG</b>
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	154 986,30 \$	1
DCA, comptable professionnel agréé, inc.	172 749,94 \$	2
Mallette S.E.N.C.R.L.	217 820,14 \$	3
Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.	264 902,41 \$	4

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Brunelle, trésorier et directeur du Service des finances, en date du 11 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que, selon les dispositions de la loi, le Conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage;

**CONSIDÉRANT** que la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a obtenu le meilleur pointage et qu'elle est conforme;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 3.7 du devis (modifié par l'addenda numéro 2), la Ville se réserve le droit d'évaluer annuellement la nécessité de procéder aux audits des états financiers spécifiés à l'article 6.5 – *Mandats additionnels* du présent devis;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal accepte la soumission du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**, 92, place du 21-Mars, Nicolet, J3T 1E9, et lui accorde le contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts-comptables pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les années 2019, 2020 et 2021, avec possibilité de renouvellement pour les années 2022 et 2023, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 19 novembre 2019 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Appel d'offres – Services d'experts-comptables – Mandat d'audit externe pour les années 2019, 2020 et 2021, avec possibilité de renouvellement pour les années 2022 et 2023 », daté du 18 octobre 2019, et de ses addenda, moyennant des honoraires, pour trois années, soit pour l'audit des exercices 2019, 2020 et 2021, de **cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et trente cents (154 986,30 \$)**, comprenant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, payable selon ce qui est prévu au devis.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1600**

Monsieur le conseiller Pierre Moras, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2020.

Ce règlement a pour but d'établir les tarifs applicables pour les biens, services et activités pour l'année 2020.

- dépose le projet du règlement numéro 1600 intitulé : « Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2020 ».

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

**RÉSOLUTION 19-411**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 35.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**